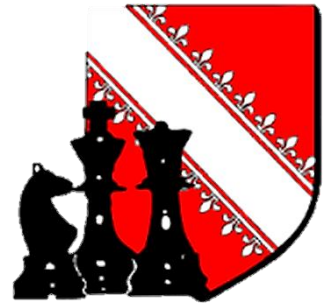


COMITE DES ECHECS DU BAS-RHIN

(Ligue des Echecs du Grand Est)

Agréé « Jeunesse et Sport » et « Conseil Départemental du Bas-Rhin »

Site internet : www.echecs67.com



Championnats individuels 67 Pupilles, Benjamins et Minimes

Règlement intérieur - Saison 2021-2022

Les championnats individuels 67 pupilles, benjamins et minimes sont organisés par le Comité des Echecs du Bas-Rhin (CEBR) les samedi 11 et dimanche 12 décembre 2021 à Schoenenbourg.

La compétition se déroule à la :

Salle des fêtes

Rue de la Liberté 67250 SCHOENENBOURG

Article 1 – Participation

La participation aux championnats vaut acceptation du présent règlement.

Les participants doivent être licenciés A dans un club bas-rhinois au plus tard avant le 11 décembre 2021.

Pas d'inscription possible le jour même.

Les participants doivent être à l'heure au pointage. Les retardataires seront appariés à partir de la ronde 2.

Article 2 – Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la FIDE (88^{ème} congrès de la FIDE) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018.

La cadence est de 50 min + 10 s/coup.

S'appliquent les règles en cadence lente avec un coup illégal toléré, le deuxième perdant la partie à condition d'avoir signalé le 1^{er} coup illégal à l'arbitre.

La notation des coups est obligatoire pour tout joueur tant que son temps est resté supérieur à 5 minutes.

Article 3 – Déroulement du tournoi

Les championnats 67 pupilles, benjamins et minimes se déroulent en trois tournois distincts, pour chaque catégorie en mixte, sur 6 rondes à la cadence de 50min + 10s/coup.

Samedi 11 décembre 2021

Ronde 1 : 10h00

Ronde 2 : 13h30

Ronde 3 : 15h30

Dimanche 12 décembre 2021

Ronde 4 : 10h00

Ronde 5 : 13h30

Ronde 6 : 15h30

Les résultats seront homologués pour les classements ELO Fide de décembre 2021.

Pointage : **samedi 11 décembre 2021, 09h00 à 09h45.**

Date limite d'inscription : **vendredi 10 décembre 2021.**

Remise des prix : **dimanche 12 novembre 2021, 18h00.**

En cas d'impossibilité d'assurer 6 rondes de système suisse pour un tournoi, le Comité des Echecs du Bas-Rhin se réserve le droit de choisir un autre système d'appariement. Il sera affiché, ainsi que le système de classement, avant le début du tournoi.

Article 4 – Droits d'inscriptions et prix

Les droits d'inscription sont de **10€** par joueur.

Le règlement se fera directement auprès des clubs.

Coupes aux trois premiers masculins et trois premières féminines de chaque tournoi.

Médaille remise à tous les participants présents à la remise des prix.

Article 5 – Qualifications et classement

Les parties seront comptabilisées comme suit :

1 point pour une partie gagnée

0,5 point pour une partie nulle

0 point pour une partie perdue ou un forfait

Le classement sera établi en fonction du nombre de points avec départage informatique au Buchholz tronqué, au Buchholz et à la performance, dans cet ordre respectivement. *Pas de matchs de départage.*

Pour chaque catégorie, seront **qualifiés** le nombre de joueurs ci-dessous **pour les championnats d'Alsace** qui se dérouleront à [Mulhouse \(68\) du 07 au 10 février 2022](#).

Minimes mixtes : 8 Benjamins mixte : 8 Pupilles mixtes : 11

Minimes féminines : 6 Benjamins féminines : 5 Pupilles féminines : 9

Plus les qualifiés d'office au championnat de France 2022.

Bastien MULLER-MOINGT chez les pupilles.

Jenna BELLAHCENE chez les benjamines, Enzo IINO JUBIN et Marco MATERIA chez les benjamins.

Les championnats du Bas-Rhin délivrent le titre de champion du Bas-Rhin et sont qualificatifs pour le championnat d'Alsace. Ils sont eux-mêmes qualificatifs pour le championnat de France ([à Agen du 17 avril au 24 avril 2022](#)).

Article 6 – Discipline

Les participants disposent d'un délai de 20 minutes à partir du début de la ronde pour se présenter devant l'échiquier, sous peine de perte par forfait.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. L'usage du téléphone portable ou de tout autre moyen électronique de communication est totalement proscrit dans la salle de jeu. Tout son émis par un téléphone et/ou autre moyen électronique de communication (sonnerie, alarme, ou vibreur), entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.

Toute discussion et toute lecture suspecte est interdite.

Les joueurs ne sont pas autorisés à quitter l'aire de jeu sans l'autorisation de l'arbitre et un joueur au trait ne peut quitter l'espace de jeu ; l'espace de jeu est défini comme étant la salle de jeu et l'aire de jeu est constituée de la salle de jeu, de la buvette, salle d'analyse, toilettes et terrasses jouxtant la salle de jeu.

Chaque participant s'engage à respecter les locaux et le matériel mis à disposition par l'organisateur.

Il est interdit dans la salle de jeu de fumer, consommer de l'alcool, de manger, de parler, d'analyser, etc.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.

Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

Article 7 – Lutte contre le dopage

En application des décrets 2001-35 et 36 de la loi Buffet, les participants à cette compétition sont susceptibles de subir un contrôle antidopage.

Article 8 - Arbitrage

L'arbitre principal sera M. Adrien JACQUOT (Arbitre Fédéral Open 1).

Il sera assisté de M. Didier CARBIENER (Arbitre Fédéral Open 1) et M. Sébastien PETER (Arbitre Fédéral Club).

L'organisateur,
Le Comité des Echecs du Bas-Rhin

L'arbitre principal,
Adrien JACQUOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacquot', is positioned below the name of the main referee.